

ÉDITO



Congrès d'orientation du SNESUP-FSU : Derniers jours pour voter ! Le vote doit parvenir avant le 31 mai, cachet de la poste faisant foi


Rappel : Le Congrès d'Orientation du SNESUP-FSU se tiendra du 12 au 14 juin 2023 à l'Université Paris Cité, après deux années d'actualités et activités intenses.

Pour le préparer, nous sommes appelé·es à nous exprimer en votant sur les différentes motions ainsi que sur le rapport d'activité.

Nous avons reçu le matériel pour le vote par correspondance national : enveloppe T prête à l'emploi, bulletin de vote et enveloppe permettant d'anonymiser le vote. Il concerne essentiellement celles et ceux dont la section n'organiserait pas de réunion ou qui ne pourraient y assister. Attention, les retraité·es de la section 999 (qui n'est rattachée à aucun établissement) n'ont que ce moyen pour voter. En cas de perte de l'enveloppe T, il suffit de la remplacer par une enveloppe timbrée à l'adresse :

> SNESUP-FSU
130 rue Lafayette
75010 PARIS

> En indiquant sur l'enveloppe :
Section, Nom, Prénom, Signature.

Section	
Nom	
Prénom	
Signature	
SNESUP-FSU 130 rue Lafayette 75010 PARIS	

Le vote en réunion de section est évidemment à privilégier car cette réunion permet d'organiser les débats et d'échanger en direct. Cependant, en cette période de fin de vote, si cela n'a pas été possible, il est important d'utiliser le vote par correspondance et ainsi contribuer à la vie et au dynamisme de notre organisation.

Voici le lien vers la circulaire et les deux suppléments spéciaux au mensuel consacrés au congrès.

<https://snesup.fr/rubrique/congres-dorientation-2023>

Ils contiennent des informations sur l'organisation du congrès, le vote, les thématiques offertes à la réflexion, le rapport d'activité, les réponses des tendances à ce rapport d'activité et les motions d'orientation.

La contribution des retraité·es à la réflexion et à l'action du SNESUP-FSU est reconnue, que ce soit dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche ou bien sur des sujets de société plus vastes. C'est pourquoi leur expression¹ et leur vote sont importants pour l'avenir du SNESUP-FSU.



Voici le lien vers le programme du congrès :

<https://www.snesup.fr/article/programme-du-congres>

Santé, médico-social, social, services publics, retraites, même combat !

Dans le même mouvement, où le gouvernement entend faire passer la réforme des retraites qui renforcera encore les inégalités de santé et d'accès à une retraite en bonne santé, les mauvais coups en matière de santé tombent :

- Application brutale de la loi Rist qui, si elle plafonne à juste titre les rémunérations de l'intérim médical dans le public, ne règle en rien les questions d'attractivité pour les professionnels à l'hôpital, ne répond pas à la question de la pénurie médicale et conduit à des fermetures au mieux temporaires de services hospitaliers ;
- Menaces sur plus de 100 maternités ;
- Pénurie de pilules abortives remettant en cause les droits des femmes ;
- Nouvelle attaque au Sénat sur l'Aide médicale d'État (AME) pour les sans-papiers.



Pour la FSU, il y a urgence à réagir. C'est le sens de sa signature, avec plus de 40 autres organisations de la tribune « Santé, nous vous accusons, vous Emmanuel Macron... »,¹ initiée par le collectif « Notre Santé en Danger ».

C'est la même démarche qui a conduit la FSU à s'engager avec plus de 260 organisations pour donner « un nouvel élan pour nos services publics », convaincus que, pour que les services publics puissent répondre aux besoins de la population, à l'intérêt général et notamment aux impératifs écologiques et sociaux, il faut les défendre, les développer, les démocratiser mais aussi en créer de nouveaux. Nous avons besoin de politiques publiques dotées d'outils publics, de services publics dont on assure l'adaptabilité, la continuité et l'accessibilité.

Cela ne peut se faire au nom d'une prétendue modernité qui empêche la population de faire valoir ses droits en supprimant toute possibilité de joindre la personne qualifiée gérant son dossier, en complexifiant ses démarches, en développant des recours formels au détriment de l'effectivité des droits réels, en fermant les structures de proximité.

La première étape de ce « nouvel élan » s'est déroulée du 12 au 14 mai à Lure en Haute Saône. Une manifestation a rassemblé plus de 3000 personnes dans les rues de la ville. Mais ce fut aussi des ateliers où furent mises en débat des questions comme la proximité, la démocratie, le financement des services publics. Ont aussi été explorées des pistes pour que nos services publics puissent répondre à l'urgence écologique. La mise en place de nouveaux services publics a aussi été travaillée. Et à l'issue de trois jours de débats et d'échanges, une feuille de route a été adoptée¹. Ambitieuse car elle entend poursuivre la réflexion mais aussi mettre au cœur des luttes la mobilisation citoyenne en faveur de la reconquête des services publics et de la sécurité sociale.

Jean AMAR

1 <https://www.humanite.fr/en-debat/sante/nous-vous-accusons-786046>

2 <https://www.convergence-sp.fr/resolution-des-journees-de-lure-2023/>

Alet Valero

Il ne s'agit pas ici de faire doublon avec les retours du 67^e Congrès de la FGR-FP ([Congrès de Dax 2023 \(fgrfp.org\)](http://congres.de.dax.2023.fgrfp.org)) qui s'est tenu à Dax les 4-5-6 avril mais de tenter de mettre en évidence quelques points auxquels notre délégation a été sensible. Parmi les 27 syndicats attendus ou représentés, le SNESUP-FSU avait droit à 6 mandats et nous étions 3, Jacques Haiech, Hervé Lelourec, Alet Valéro plus Jean Amar comme les mousquetaires. Oui, je sais... la parité. La FGR-FP a déclaré que ce serait un objectif majeur pour le prochain congrès et d'ici là.

La première impression est le nombre : la superbe salle Art Déco de l'Atrium, ancien casino de cette ville d'eau, est pleine de plus de 300 délégué·es. La deuxième est la volonté partagée (il suffit de voir le dynamisme partout, regardez les photos) de revendiquer que nous sommes des citoyen·nes à part entière et c'est très bien écrit ([Lou Guit 1, 4 av., p.2, En débat. Retraité·e mais pas que.](#)) :

À rebours des discours politiques qui assimilent les personnes âgées aux retraité·es et se limitent à aborder les problèmes liés au grand âge, à la fin de vie et à la profondeur qui doit s'amorcer pour économique, affectif, joué par les d'ailleurs de plus en plus une place à part entière dans les démocratiques. C'est le cas de la quotidiennement dans les médias considérée comme une « vieille », sujet intitulé « La voyageuse de pour France télévisions : « La grand·es témoins comme Edgar Morin ou Mona Ozouf mais aussi des inconnu·es, elle y montre d'autres voies pour vieillir en continuant à vivre pleinement.



dépendance, c'est bien une réflexion en prendre en compte le rôle social, plus de soixante ans. Ceux/ celles-ci sont nombreux·ses à s'exprimer et à revendiquer lieux de décision et les instances journaliste Laure Adler (72 ans) présente nationale. Celle qui assume d'être après avoir écrit un essai remarqué sur le nuit », vient de produire un documentaire révolte des vieux ». En convoquant des

Nous aussi nous sommes comme Laure. Alors nous avons été actifs dans les commissions chargées de débattre et de rédiger les mandats sur la protection sociale, la fiscalité, la fonction publique et la place du/de la retraité·es dans la société. Cette dernière a bien retenu notre attention, c'est pourquoi nous avons particulièrement aimé dans le texte final : « La pension de retraite n'est pas une allocation sociale mais un droit acquis lié à un statut professionnel. C'est un "salaire" continué. », « La FGR-FP proteste contre les discriminations et l'exacerbation des propos âgistes. », « La FGR revendique que la citoyenneté puisse s'exercer partout sans limite d'âge. » (www.fgrfp.org/congres/dax/place_retraite.pdf)

Mais la question de la fonction publique demeure au cœur de notre citoyenneté. Nous partageons particulièrement l'analyse sur le « processus de "défonctionnarisation" et d'évolution vers une fonction publique d'emploi et non plus de carrière [qui] a un impact direct sur l'emploi et les agents » et management" (NPM), très largement inspiré des de plus en plus imposées dans les services publics fonctions publiques et [qui] ont un impact sur le très déterminé·es sur l'égalité d'accès à la débouche sur un statut mettant à « l'abri des « C'est parce que ces droits sont garantis que le que sont la neutralité, le secret professionnel, Pour nous cet aspect ouvre directement sur la liberté académique indispensable pour mener à bien nos missions d'enseignement et de recherche.



sur l'effet négatif des « méthodes du "new public méthodes du "new management" du privé [qui] sont [qui] font de redoutables dégâts chez les agents des service rendu aux usagers ». De même nous sommes Fonction Publique, garantie par un concours qui pressions politiques, culturelles et économiques ». fonctionnaire peut exercer les devoirs liés à son statut l'impartialité et l'égalité de traitement des citoyens ».

Cette page a simplement pour but de partager l'intérêt qui a été le nôtre de participer aux débats du 67^e congrès de la FGR-FP. Allez sur le site, voyez les photos, celles du congrès et celles de la manifestation à laquelle nous avons participé lors de la journée nationale du 6 avril, lisez les numéros du Canard (Lou Guit), lisez les textes travaillés en commission sous la forme de grilles des mandats, programmez un voyage à Dax et prenez soin de vous (<http://www.fgrfp.org/congres/dax.htm>).

par Richard Cabassut

Nous proposons ici des mandats spécifiques au secteur des retraité·es sur la défense des intérêts matériels et moraux des retraité·es, sachant que nous partageons avec les actif·ves beaucoup d'autres mandats.

• Sur les retraites

La demande d'abrogation de la réforme 2023 des retraites qui pénalise brutalement les générations proches de 62 ans : la baisse des pensions à une date donnée du fait de l'augmentation du nombre de trimestres d'assurance nécessaire pour un montant donné, et du fait que le coefficient de décote / surcote est moins favorable qu'avant pour une même durée de cotisation. De même le nombre de trimestres de retraite en bonne santé va diminuer.

Le pouvoir d'achat des pensions doit être maintenu et amélioré, et une évolution des pensions doit être comparable à celle du salaire moyen.

• Sur la protection sociale

Il est souhaité que le rapport entre cotisations et droits à prestation soit organisé de manière collective avec un principe de solidarité et non individuelle comme dans le système assurantiel privé.

Dans les projets gouvernementaux il est prévu la prise en charge de la protection sociale des actif·ves des ministères regroupés de la jeunesse et des sports, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche par un panier de protection sociale proposé par l'organisme qui sera choisi par ce regroupement de ministères. Les retraité·es devront choisir un organisme et devront payer la totalité de la cotisation, avec éventuellement une augmentation en fonction de l'âge, comme c'est déjà le cas avec la MGEN.

Nous condamnons le passage d'un financement de la protection sociale par les cotisations sociales à un financement par l'impôt et les taxes, avec un pilotage du gouvernement et du parlement, pénalisant les plus modestes.

Nous militons pour un objectif de 100 % sécurité sociale.

• Sur la place des retraité·es dans la société

Nous demandons la reconnaissance du caractère actif des retraité·es dans la vie en société : enseignement, recherche, famille, association, municipalité...

Notamment les retraité·es devraient pouvoir conserver, s'ils et elles le souhaitent, l'accès à certains services universitaires : adresse électronique, bibliothèques, réunions ou salles équipées où ils et elles pourraient être invité·es en étant assuré·es lors de l'accès aux locaux...

Nous refusons la confusion sur la place des retraité·es, des personnes âgées voire des personnes en mauvaise santé. Nous regrettons la sortie de la loi grand âge du calendrier parlementaire.

Les retraité·es ne doivent pas être considéré·es comme des privilégié·es responsables des déficits de l'assurance maladie, et de la situation faite aux jeunes. La place des retraité·es doit être consolidée aux différents niveaux syndicaux : section locale, secteur national des retraité·es, fédération générale des retraité·es de la fonction publique et avec le groupe des neuf au niveau intersyndical.

• Sur la redistribution des richesses

Le bon indicateur de richesse doit être considéré : par exemple le revenu moyen des retraité·es est supérieur au revenu moyen des actifs·ves. Or si on considère le revenu médian (50 % de la catégorie considérée touche un revenu inférieur ou égal), le revenu médian des retraité·es est inférieur depuis plusieurs années à celui des actifs·ves. Dans le même temps, l'inflation, notamment des carburants et de l'alimentation, permet à l'État de collecter par les taxes, à taux constant, des sommes beaucoup plus importantes, qui affectent davantage les plus modestes que les plus riches, la montée des inégalités et de la pauvreté illustrant ce phénomène. Les cadeaux fiscaux aux entreprises et aux plus riches sont autant de subsides qui manquent pour la redistribution des richesses et qui expliquent la dégradation des droits à la redistribution (APL, prestations familiales, RSA, assurance chômage, retraite pleine...).